

# RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 31 mars 2022



## OFI RS LIQUIDITES

FCP Monétaire

### Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

### Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

### Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

## Sommaire

Informations  
réglementaires

Situation financière  
au 31 mars 2022

## ORIENTATION DE GESTION

- Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

### Objectif de gestion

Le Fonds OFI RS LIQUIDITES a pour objectif d'obtenir une progression régulière de la valeur liquidative associée à une performance égale à celle de l'€STER capitalisé, nette des frais de gestion + 5 bp, tout en mettant en œuvre une approche ISR. Dans un environnement de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, la valeur liquidative de Le Fonds pourrait être amenée à baisser et, par conséquent, connaître une progression irrégulière.

### Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance de l'OPCVM est celle de l'€STR capitalisé + 5 bp.

L'indice « €STR » (Euro Short-Term Rate) résulte de la moyenne pondérée des transactions au jour le jour dont le montant est supérieur à 1 million d'euros des prêts non garantis réalisées sur le marché monétaire par les établissements bancaires les plus actifs de la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne à partir de données sur les transactions réelles fournies par un échantillon des banques les plus importantes de la zone euro et diffusé sur le site [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu). Son ticker Bloomberg est ESTRON Index.

La Banque Centrale Européenne, en tant qu'administrateur de l'indice €STR bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 a) du Règlement Benchmark et à ce titre n'a pas à être inscrite sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

### Stratégie de gestion

Le Fonds OFI RS LIQUIDITES met en place une stratégie de choix et d'utilisation de titres de créances et d'instruments du marché monétaire répondant à des critères de qualité et de prudence propres à la Société de Gestion.

La Société de Gestion a mis en place une politique de sélection de titres fondée notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers. Plus précisément, les principaux critères de sélection des titres de créance et instruments financiers opérés par la Gestion sont des critères de type quantitatif et qualitatif.

Le Fonds OFI RS LIQUIDITES est investi à 70% minimum de l'Actif Net en Titres de créances et instruments du marché monétaire, à court et moyen terme, français et étrangers (zone euro et pays de l'OCDE éligibles selon les critères de la Société de Gestion), acquis par achat ferme, prise en pension ou toutes techniques assimilables.

Afin de ne pas pénaliser ses performances, Le Fonds s'autorise à investir dans des émetteurs n'ayant pas encore fait l'objet d'une analyse ESG (émetteurs n'ayant pas d'actions cotées notamment) dans la limite de 10%. S'il s'agit d'émetteurs susceptibles de figurer de manière récurrente en portefeuille, ceux-ci feront l'objet d'une analyse ESG dans un délai d'un an.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du FCP hors liquidités).

Au sein de l'univers d'investissement du Fonds retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

L'univers d'investissement est défini comme suit :

- L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 800 valeurs (\*).
- Afin de refléter au plus près l'univers investissable pour le Fonds, ce premier ensemble est complété par des entreprises non représentées dans l'indice mais ayant un programme d'émissions auprès de la Banque de France sur des instruments du marché monétaire. Cela se réfère aux titres négociables à court et moyen terme (NEUCP et NEU MTN). Elles représentent environ 300 valeurs (\*).
- Les OPCVM monétaires labellisés ISR font partie de l'univers d'investissement. Cela représente environ une dizaine d'OPCVM (\*).
- Les dettes des Etats de l'union Européenne. La part des dettes des Etats de l'union européenne peut représenter au maximum 70% de l'actif net. Ces titres souverains seront dotés d'une analyse ISR - Cela représente 27 valeurs environ (\*).
- L'ensemble des émetteurs (et OPCVM monétaires labellisés ISR) décrits précédemment constitue l'univers d'investissement à partir duquel la note seuil pour l'exclusion est calibrée.
- Enfin, l'univers peut être enrichi, à la marge, d'émetteurs supplémentaires issus de pays membres de l'OCDE éligibles selon les critères d'investissement financiers mais qui ne seraient pas représentés par les ensembles décrits ci-dessus. Le format de ces émissions serait des Euro Commercial papers (ECP et des obligations). Cette liste complémentaire est revue trimestriellement sur proposition de la gestion et intégrée par l'équipe d'analyse ISR d'OFI. Les émetteurs de cette liste complémentaire doivent disposer d'une note ESG supérieure aux seuils d'exclusion fixés dans le cadre de l'approche ISR du Fonds et leur part dans le portefeuille doit rester inférieure à 10% afin de s'assurer que la capacité de

ces titres à déformer le calcul est limitée. Ces valeurs complémentaires représentent 20 valeurs environ (\*).

(\*) NB : Données de juin 2021 susceptibles d'évoluer.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire :

- Dimension Environnementale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts ;
- Dimension Sociétale : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption...), Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services ;
- Dimension de Gouvernance : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

#### Objectifs concernant les émetteurs privés :

A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de gouvernance G.

Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée. La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Cette note ESG est calculée sur 10.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » Scores Best in Class calculés par notre pôle ISR).

#### Objectifs concernant les investissements dans les dettes souveraines.

Les États comme les émetteurs privés font face à des risques extra-financiers de long terme : risques liés à leur gouvernance, risques sociaux, risques environnementaux. Ces différents risques agissent sur leur stabilité politique et sociale, leur santé économique et financière. Prendre en compte ces éléments dans l'évaluation des États contribue à l'estimation de leur capacité à faire face à leurs engagements dans le futur.

A partir du référentiel d'enjeux clés des Etats, une Note ESG est calculée par Etat.

Les domaines E et S représentent chacun 30 % de la note, et le domaine G 40 %. Pour chaque enjeu, cette note reflète le positionnement de l'Etat par rapport à ses pairs. Cette note ESG est calculée sur 5.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les Etats les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG.

L'analyse ESG des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées). Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers. Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la société de gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Le FCP adhère au Code de Transparence AFG Eurosif pour les fonds ISR ouverts au public, disponible sur le site internet [www.ofi-am.fr](http://www.ofi-am.fr)

Les titres de créances sont soit à taux fixe soit à taux variable (EONIA/€STR) ou révisable (EURIBOR).

Le Fonds investira dans des titres de créance et instruments du marché monétaire répondant aux caractéristiques suivantes :

- La durée de vie résiduelle maximale à l'acquisition des titres susceptibles d'être acquis par Le Fonds est limitée à 397 jours, néanmoins, Le Fonds pourra investir dans des titres de créances et instruments du marché monétaire présentant une échéance résiduelle jusqu'à la date de rachat légale inférieur ou égale à deux ans, pour autant que le délai jusqu'à la prochaine mise à jour du taux d'intérêt soit inférieur ou égal à 397 jours. Le cas échéant, les instruments du marché monétaire à taux fixe couverts par un contrat d'échange et les instruments du marché monétaire à taux variable seront mis à jour par rapport à un taux ou indice du marché monétaire ;
- Afin de mesurer l'exposition aux risques de crédit et de liquidité, la Durée de Vie Moyenne Pondérée jusqu'à la date de remboursement effectif (i.e. date d'échéance finale) des titres composant le portefeuille (« DVMP » ou « Weighted Average Life - WAL ») ne pourra pas excéder 12 mois ;
- Afin de mesurer l'exposition au risque de taux, la Maturité Moyenne Pondérée jusqu'à l'échéance (i.e. date de remboursement ou date de révision du taux d'intérêt) des titres composant le portefeuille (« MMP » ou « Weighted Average Maturity - WAM ») ne pourra pas excéder 6 mois.

Les titres de créance libellés originellement en devises autres que l'euro sont systématiquement couverts contre le risque de change par adossement à un ou plusieurs contrats d'échange de devise (« swaps de devise »).

Les titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs sont, au moment de l'acquisition, considérés de haute qualité par la Société de Gestion. La Société de Gestion prend notamment en compte la qualité de crédit de l'instrument, la nature de la classe d'actif de l'instrument, le profil de liquidité et pour les instruments financiers structurés, les risques opérationnels et les risques de contrepartie.

Afin de s'exposer au marché du crédit et/ou de placer ses liquidités, Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif en OPCVM français et européens conformes à l'article 16 du Règlement MMF, investissant eux-mêmes moins de 10% en OPCVM. Ces OPCVM doivent répondre à la définition de la classification « Fonds Monétaires à court terme » ou « Fonds Monétaires standard ».

Le Fonds OFI RS LIQUIDITES pourra intervenir sur des instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés français et étranger et/ou de gré à gré). Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille aux risques de taux dans le but de réaliser l'objectif de gestion. Les opérations sur les instruments dérivés ne peuvent être conclues que dans un but de couverture.

L'exposition au risque de change est nulle, Le Fonds neutralise le risque de change par l'utilisation d'instruments financiers dérivés de type « swaps », notamment de « swaps de devise ».

Le Fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 0 et 0,5. Les contrats financiers sont pris en compte pour le calcul de la DVMP et de la MMP.

#### ➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 8](#)

- Code LEI : 969500ITILXLOYG1E109
- Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées :

Pour s'assurer que les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées OFI procède à 2 analyses complémentaires :

- L'analyse trimestrielle ESG de chaque émetteur au sein de son secteur, ce qui donne lieu à une notation et permet d'appréhender l'ensemble des caractéristiques ESG disponibles sur l'émetteur.
- Entre deux notations, à un suivi des controverses tel qu'indiqué précédemment.

OFI RS LIQUIDITES a pour objectif d'obtenir, sur l'horizon de placement recommandé, le meilleur couple performance risque possible en investissant sur des titres de créances et d'instruments du marché monétaire. La Sélection des titres se fonde notamment sur la durée de vie, la nature, la qualité de crédit, la liquidité et la rentabilité des instruments financiers.

L'analyse ESG d'OFI sur les émetteurs composant l'univers d'investissement est un moyen d'identifier les investissements qui présentent selon OFI le meilleur support d'investissement.

Les 20% d'émetteurs les moins bien notés dans leur secteur et les 20% des Etats les moins bien notés dans l'univers d'investissement ainsi que les émetteurs détenant directement ou indirectement des mines de charbon thermique ou développant de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon, présentent selon OFI un risque extra-financier pouvant impacter leurs perspectives économiques et sont exclus de l'univers d'investissement. Pour la même raison OFI réduira progressivement les investissements dans des sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole.

Par ailleurs, OFI a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac ainsi qu'une position sur les armes controversées. De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

Pour chaque Emetteur, une analyse est menée tant au niveau de la structure de sa gouvernance : Respect des droits des actionnaires minoritaires – Composition et fonctionnement des Conseils ou Comités, Rémunération des exécutifs, Comptes, Audit et Fiscalité qu'au niveau de son Comportement sur les marchés : Pratiques des Affaires, Impact sur les marchés, Ethiques des affaires et Contrôle des Risques.

Les résultats de ces analyses permettent de garantir le maintien ou la cession d'un émetteur du portefeuille du Fonds.

Enfin, les émetteurs ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

- Taxonomie :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »).

A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

## Profil des risques

Le Fonds est un OPCVM classé « Fonds Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) à caractère standard ».

L'investisseur est donc principalement exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

### Risque de capital et de performance :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

### Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds peut donc baisser.

### Risque de taux d'intérêt :

Il s'agit du risque de variations des taux d'intérêts affectant les instruments de taux en portefeuille. L'exposition au risque de taux est limitée et portera marginalement sur la fraction des actifs investis à taux fixe.

### Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré, et/ou au recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement.

### Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés

risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, modification de la période de prélèvement des frais de gestion variables conformément aux orientations de l'ESMA.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

A compter du 25 juin 2021, l'univers d'investissement ISR du Fonds demeure inchangé mais a été détaillé dans le prospectus pour répondre aux exigences de l'AMF.

## CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

## INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 30/09/2021 au 31/03/2022, le Fonds OFI RS LIQUIDITES n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	2 909 661 750,81
Avoirs bancaires	282 099 313,14
Autres actifs détenus par l'OPC	317 216 450,58
Total des actifs détenus par l'OPC	3 508 977 514,53
Comptes financiers	-
Instruments financiers et Dettes	-1 889 096,65
Total des passifs	-1 889 096,65
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>3 507 088 417,88</b>

## Evolution de l'actif net

	31/03/2022	30/09/2021	30/09/2020	30/09/2019	30/09/2018	28/09/2017
<b>ACTIF NET</b>						
en EUR	3 507 088 417,88	3 002 583 515,24	2 356 546 169,58	2 213 904 859,75	1 315 744 297,27	1 754 373 795,13
<b>Nombre de titres</b>						
Parts	812 238,0020	693 426,1965	542 188,8965	507 882,1790	301 340,2449	400 706,2087
<b>Valeur liquidative unitaire</b>						
en EUR	4 317,81	4 330,07	4 346,36	4 359,09	4 366,30	4 378,20
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>						
en EUR	-	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>						
en EUR	-	-18,65	-11,49	-24,38	-14,32	-3,54

## Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	82,97	82,92
Actions	-	-
Obligations	11,68	11,67
BBVA 0.75% 11/09/2022	2,21	2,21
BMW FINANCE NV 0.125% 13/07/2022	0,38	0,38
CAIXABANK SA 0.75% 18/04/2023	0,22	0,22
CAIXABANK SA 1.125% 12/01/2023	1,63	1,63
CARLSBERG BREWERIES 2.625% 15/11/2022	0,35	0,35
CIE DE SAINT GOBAIN 1.75% 03/04/2023	0,04	0,04
COMMERZBANK AG 0.5% 28/08/2023	0,39	0,39
E ON SE 0% 24/10/2022	0,37	0,37
E ON SE 0% 29/09/2022	0,36	0,36
IBERDROLA FIN SA FRN 28/04/2023	0,72	0,72
IBERDROLA INTL BV 1.125% 27/01/2023	0,14	0,14
INNOGY FINANCE BV 0.75% 30/11/2022	0,35	0,35
INTESA SANPAOLO SPA 2.125% 30/08/2023	0,31	0,31
INTESA SANPAOLO SPA VAR 19/04/2022	0,11	0,11

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
MEDIOBANCA SPA FRN 18/05/2022	1,25	1,25
PSA BANQUE FRANC 0.75% 19/04/2023	0,29	0,29
SANTAN CONSUMER FINANCE 0.875% 30/05/2023	0,26	0,26
SANTAN CONSUMER FINANCE 1.125% 09/10/2023	1,40	1,40
SANTANDER CONSUMER BANK 0.75% 01/03/2023	0,14	0,14
SANTANDER CONSUMER BANK 0.75% 17/10/2022	0,39	0,39
SEB SA 2.375% 25/11/2022	0,07	0,07
VEOLIA ENV 5.125% 24/05/2022	0,07	0,07
VOLVO TREASURY AB 0% 11/02/2023	0,21	0,21
Titres de créances	71,29	71,25
ACCIONA ENERGIA FIN ZCP 24/06/2022	0,29	0,29
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION F ZCP 08/04/2022	0,29	0,28
ACCIONA ENERGIA FINANCIACION F ZCP 23/05/2022	0,29	0,29
AGACHE SOC ZCP 29/04/2022	0,71	0,71
AGACHE SOCIETE FIANCIERE ZCP 07/07/2022	0,09	0,09
AGACHE SOCIETE FINANCIERE ZCP 13/07/2022	0,37	0,37
AGACHE SOCIETE FINANCIERE ZCP 18/07/2022	0,14	0,14
ALSTOM SA ZCP 04/05/2022	0,57	0,57
ALSTOM ZCP 18/07/2022	1,43	1,43
ALTAREA ZCP 27/01/2023	0,29	0,29
ALTAREIT ZCP 18/01/2023	1,17	1,17
ASSOCIACAO PORTUGUE ZCP 26/09/2022	0,57	0,57
ATOS SE NCPPRE CPTE ZCP 19/08/2022	0,57	0,57
ATOS SE NCPPRE CPTE ZCP 31/08/2022	0,57	0,57
ATOS SE ZCP 09/12/2022	0,74	0,74
AXA BANQUE OISEST+0.02% 10/01/2023	1,42	1,42
BANQUE FEDERATIVE CREDIT OISESTR+0.03% 30/12/2022	0,57	0,57
BANQUE FEDERATIVE D OISESTR+0.05% 18/01/2023	2,56	2,56
BANQUE FEDERATIVE OISEST+0.03% 06/01/2023	2,85	2,84
BANQUE POSTALE LA OISEST+0.02% 21/12/2022	1,14	1,14
BNP PARIBAS OISEST+0.025% 06/12/2022	2,85	2,84
BNP PARIBAS OISEST+0.03% 07/11/2022	0,17	0,17
BNP PARIBAS SA OISESTR+0.05% 07/07/2022	0,71	0,71
BONDUELLE ZCP 14/04/2022	0,14	0,14
BONDUELLE ZCP 25/04/2022	0,11	0,11
BONDUELLE ZCP 30/05/2022	0,51	0,51
BPCE NCP OISEST+0.04% 09/12/2022	2,56	2,56
BPCE OISEST+0.05 27/01/2023	1,14	1,14
BPCE OISEST+0.05% 22/12/2022	1,14	1,14
BPCE OISESTR+0.05% 17/01/2023	1,71	1,71
BPCE OISESTR+0.05% 23/12/2022	0,85	0,85
COCA COLA EUROPEAN PARTNERS PL ZCP 02/05/2022	0,57	0,57
COCA COLA HBC FINAN ZCP 11/01/2023	0,43	0,43
COVIVIO SA ZCP 12/08/2022	0,57	0,57
COVIVIO ZCP 15/09/2022	0,66	0,66

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
COVIVIO ZCP 20/04/2022	0,36	0,36
CREDIT AGRICOLE OISEST+0.055% 06/12/2022	1,14	1,14
CREDIT AGRICOLE OISEST+0.06% 06/01/2023	2,85	2,84
CREDIT AGRICOLE OISESTR+0.11% 17/06/2022	1,43	1,42
CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.025 11/05/2022	0,85	0,85
CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.05% 31/05/2022	1,42	1,42
CREDIT AGRICOLE SA OISEST+0.16% 29/03/2023	0,86	0,86
EIFPAGE VAR 09/06/2023	0,29	0,29
EIFPAGE VAR 20/01/2023	0,29	0,29
EIFPAGE ZCP 04/05/2022	0,03	0,03
EIFPAGE ZCP 18/08/2022	0,26	0,26
ENDESA SA ZCP 09/05/2022	1,43	1,43
ENDESA SA ZCP 25/05/2022	1,71	1,71
ESSILORLUXOTTICA ZCP 25/04/2022	0,57	0,57
GECINA ZCP 16/05/2022	0,86	0,86
GRAND VISION FINANCE ZCP 04/04/2022	0,46	0,46
GRANDVISION FINANCE BV ZCP 11/04/2022	0,29	0,29
HEWLETT PACKARD INT CDN 09/01/2023	0,37	0,37
HEWLETT PACKARD INT CDN 09/02/2023	0,29	0,29
HP INTERNATIONAL BANK 23/01/2023	0,23	0,23
IBERDROLA INTERNATI ZCP 09/12/2022	0,86	0,86
IBERDROLA INTERNATI ZCP 24/10/2022	0,57	0,57
IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 28/10/2022	0,57	0,57
IMERYS ZCP 25/08/2022	0,29	0,29
IMERYS ZCP 26/07/2022	0,37	0,37
ING BANK N V NCPPR ZCP 29/08/2022	0,74	0,74
ING BANK NV ZCP 09/12/2022	1,43	1,43
IPSEN ZCP 14/04/2022	0,20	0,20
IPSEN ZCP 28/06/2022	0,29	0,29
IPSEN ZCP 29/04/2022	0,51	0,51
ITM ENTREPRISES SA ZCP 05/04/2022	0,86	0,85
ITM ENTREPRISES ZCP 11/04/2022	0,29	0,29
ITM ENTREPRISES ZCP 13/04/2022	0,57	0,57
ITM ENTREPRISES ZCP 14/04/2022	0,29	0,29
KLEPIERRE SA ZCP 26/09/2022	0,14	0,14
KORIAN E3R+0.95% 02/06/2023	0,42	0,42
KORIAN SA E3R+0.0095% 20/10/2023	0,28	0,28
KORIAN SA ZCP 07/04/2022	0,29	0,28
KORIAN ZCP 13/01/2023	0,57	0,57
L OCCITANE INTERNAT ZCP 25/10/2022	0,14	0,14
L OCCITANE INTERNATIONAL SA ZCP 19/12/2022	0,29	0,28
L OCCITANE INTERNATIONAL SA ZCP 22/12/2022	0,14	0,14
LA BANQUE OISEST+0.02% 26/01/2023	0,77	0,77
LEGRAND FRANCE ZCP 11/01/2024	0,71	0,71
MEDIOBANCA INTERNAT ZCP 05/12/2022	1,43	1,43

## Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
MEZZANINE FINANCE CORPORATION ZCP 17/11/2022	0,43	0,43
MICHELIN MICHELIN ET CIE ZCP 19/04/2022	0,57	0,57
NEXITY E3R+0.91% 14/01/2024	0,43	0,43
OFI RS LIQUIDITIES OISEST+0.03 05/12/2022	1,42	1,42
ORPEA SA ZCP 09/05/2022	0,77	0,77
ORPEA SA ZCP 10/06/2022	0,29	0,29
REPSOL INTERNAT FIN ZCP 01/08/2022	0,66	0,66
SAVENCIA SA ZCP 08/04/2022	0,34	0,34
SAVENCIA SA ZCP 12/08/2022	0,14	0,14
SAVENCIA SA ZCP 16/06/2022	0,57	0,57
SCHNEDIER ELECTRIC ZCP 04/04/2022	0,43	0,43
SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 10/05/2022	0,86	0,86
SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 16/06/2022	0,86	0,86
SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 29/09/2022	0,71	0,71
SEB SA E3R+0.4% 03/02/2023	0,34	0,34
SEB SA ZCP 28/11/2022	0,13	0,13
SNAM SPA ZCP 09/06/2022	0,13	0,13
STEF ZCP 09/06/2022	0,11	0,11
STEF ZCP 12/07/2022	0,37	0,37
STEF ZCP 25/07/2022	0,19	0,19
TELEPERFORMANCE SE ZCP 09/06/2022	0,43	0,43
WORLDLINE ZCP 19/04/2022	1,43	1,43
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Portefeuille titres (suite)

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	8,91	8,90
OPC à capital variable	8,91	8,90
CPR MONETAIRE ISR FCP	4,69	4,69
FEDERAL SUPPORT MONET ESG FCP	4,21	4,21
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

## Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	3 182 255 514,91	2 865 689 364,37
Actions	-	-
Obligations	129 169 318,16	84 937 278,80
Titres de créances	3 053 086 196,75	2 780 752 085,57
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	1 669 461 763,85	1 516 175 333,66
OPC à capital variable	1 669 461 763,85	1 516 175 333,66